

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

2EME Réunion de 2016

Séance du 12 et 13 avril 2016

**CD20160412_59
id. 2419**

Les douze et treize avril deux mille seize, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou son représentant.

Présents :

M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme B. BAREGES, Mme M. BAULU, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. G. DESCAZEAUX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL

Le Quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Absent(s) ou ayant donné procuration de vote :

M. J-M. BAYLET, M. J. BEQ, M. J-L. DEPRINCE, M. D. ROGER

CENTRE UNIVERSITAIRE - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

I. Le projet de travaux de restructuration du Centre Universitaire

L'année 2016 sera consacrée aux études préalables au lancement du chantier de restructuration du Centre Universitaire.

a) La finalisation du Programme Technique Détaillé :

Le cabinet VITAM a engagé une démarche concertée avec l'ensemble des partenaires pour élaborer les prescriptions techniques à transmettre aux équipes de maîtrise d'œuvre candidates dans le cadre de la sélection en cours.

Ce programme a été présenté le 8 avril en comité de pilotage aux usagers, à savoir les Universités Toulouse I Capitole et Toulouse II Jean Jaurès mais aussi les cofinanceurs, pour mémoire : la Région à la fois sur le volet CPER et le volet IFSI, et l'État représenté par le Rectorat.

Il porte sur 7 bâtiments et les besoins recensés nécessitent 6 900 m² de surface à réhabiliter ou à créer.

À ce stade, une construction neuve est pressentie entre la Médiathèque et le Restaurant Universitaire, notamment pour la réalisation d'un nouvel amphithéâtre d'une capacité de 250 places destiné à accueillir la hausse des effectifs de droit annoncée par l'Université Toulouse I Capitole.

Toutefois, les localisations et solutions architecturales définitives ne seront connues qu'avec le travail de conception de l'équipe de maîtrise d'œuvre qui sera retenue en Juillet.

b) Le recrutement du mandataire :

Le mandataire de l'opération devrait être connu fin Mai 2016.

En attendant, une partie des diagnostics préalables aux travaux (amiante, diagnostic solidité notamment) est en cours de réalisation.

c) Le recrutement du Maître d'œuvre :

La consultation a été lancée le 12 février dernier. 54 candidatures ont été déposées.

Le jury constitué pour le choix de la maîtrise d'œuvre a vocation à se réunir à deux reprises :

- une première fois courant avril pour sélectionner les trois équipes admises à remettre des esquisses ;
- une seconde fois dans le courant de l'été pour choisir le lauréat.

d) L'implantation de l'IFSI :

Sur ce volet, la Région, maître d'ouvrage, est également en cours de recrutement de son maître d'œuvre et a finalisé en même temps que le Département le programme technique détaillé de son bâtiment dédié. Ce dernier sera d'une surface d'environ 1000 m². Il accueillera des locaux d'enseignement et des bureaux. La cession de la parcelle passera devant notaire d'ici septembre et la démolition du bâtiment actuellement situé sur la parcelle est planifiée au premier trimestre 2017.

II. L'étude de Gouvernance

a) Le contexte

En parallèle à la restructuration du site, le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne a mandaté, en juin 2015, le cabinet KPMG pour une analyse prospective des coûts de fonctionnement à l'horizon 2018/2020, au sein d'une nouvelle structure de gouvernance.

Un 1^{er} Comité Technique a eu lieu le 20 octobre 2015 dans l'objectif d'une présentation récapitulative des diverses contributions et d'une recherche des fonctions potentiellement mutualisables dans le fonctionnement courant du site.

Un 2^{ème} Comité Technique réuni le 26 novembre 2015 a approfondi cette réflexion en créant 4 groupes de travail thématiques :

- réseaux informatiques, téléphonie,
- fonctionnalité du Campus,
- accueil et services offerts à l'Étudiant,
- gestion centralisée des salles de cours.

Ce travail de fond s'est doublé de rencontres bilatérales avec chacun des partenaires du Département.

b) Objectifs :

La volonté du Conseil Départemental est de poursuivre son investissement constant en faveur de l'Enseignement Supérieur. Néanmoins, dans un contexte de restructuration du campus et dans la perspective du doublement des effectifs, l'institution départementale souhaite contenir une inflation de sa contribution. Les points forts actés par l'enquête sont :

- le bien-fondé d'une mutualisation de certains services,
- la pertinence d'une nouvelle forme de gouvernance,
- la nécessité de revoir l'équilibre des contributions respectives.

En conséquence, il a été envisagé un principe de répartition des charges en équité et transparence :

- une base de dépenses propres à chaque entité : scolarité pédagogique, fournitures, consommables et les équipements propres,
- un tronc commun de dépenses fonctionnelles à partager ou à refacturer : collecte et affranchissement, location de photocopieurs, téléphonie...,
- un solde à répartir sous forme de contribution à déterminer pour les nouveaux besoins exprimés par l'enquête que sont :
 - l'accueil général ,
 - la gestion centralisée des locaux,
 - une logistique/maintenance renforcée.

c) Point d'étape :

Le 3ème Comité technique s'est tenu le mardi 8 mars 2016 afin de sonder les partenaires départementaux sur ces principes de contribution et sur leur vision future d'une structure de gouvernance.

Il convient maintenant de formaliser les objectifs :

- activer, dès la prochaine rentrée, des principes de mutualisation de certains services : gestion des salles sur un logiciel commun, réorganisation de la médiathèque, signalétique partagée...,
- mobiliser les partenaires sur l'affectation de besoins complémentaires en personnel et la définition d'un organigramme opérationnel,

- baisser, de manière significative, les coûts pédagogiques aujourd'hui supportés par le Département.

À l'occasion de ce dernier comité, les partenaires se sont prononcés plutôt favorablement pour la forme d'une structure associative.

Le calendrier des élections universitaires ne permettra pas de boucler le dossier avant la fin du mois d'avril.

Aussi, Monsieur le Président proposera l'organisation d'un Comité de Pilotage dans le courant du dernier trimestre 2016 avec les nouveaux exécutifs universitaires après que les équipes départementales aient approfondi des pistes formalisées de conventions.

III. Les actions en direction du public étudiant

a) Les PASS :

Ces PASS visent à faciliter l'accès à la culture et aux sports des étudiants du Centre Universitaire.

Les PASS Cinéma : comme chaque année l'intégralité des 200 PASS (de 5 places) a été vendue. Ils seront reconduits à la prochaine rentrée.

Les PASS Piscine : mis en vente début mars, ils ont rencontré une forte demande et seront renouvelés en septembre.

L'activité Foot est également maintenue pour le PASS Sports. Une quinzaine d'étudiants s'entraîne régulièrement avec un éducateur sportif du Département.

b) Le Bureau de l'Aide à l'Étudiant :

- Les partenariats autour de la prévention santé :

L'ensemble des partenariats se poursuit. D'abord avec le service universitaire de médecine préventive : un médecin et une assistante sociale assurent des permanences sur site une à deux fois par mois. Tous les étudiants de première année passent ainsi une visite médicale.

Des actions autour de l'alimentation sont également ~~proposées en collaboration~~ avec le laboratoire vétérinaire.

Enfin, l'ensemble des partenaires départementaux renouvellent leur permanences ou leurs actions sur le site : le centre de dépistage, le don du sang, les paniers de légumes avec le chantier d'insertion « Les jardins de Labastide »...

- L'aide à la recherche de logements :

Cette aide bénéficie essentiellement aux étudiants d'arts appliqués dont le recrutement se fait à l'échelle nationale voire internationale. Ainsi, sur le second semestre 2015 une trentaine de logements a été louée après que le Bureau de l'Aide à l'Étudiant les ait visités. Ce travail de mise en relation est très apprécié des étudiants, de leurs familles et des propriétaires. Grâce à l'intermédiaire de ce service, les étudiants peuvent également bénéficier de frais d'agence réduits. Ainsi, près de soixante étudiants se sont adressés à l'Aide à l'Étudiant pour leur recherche.

- L'aide sociale :

- Le fonds de Secours d'Urgence permet de venir en aide à des étudiants subitement touchés par des difficultés qui les empêchent de subvenir à leurs besoins quotidiens. Pour mémoire, 7 étudiants ont été aidés en 2015 grâce à ce fonds sur dossier après avis d'un travailleur social.

- Le partenariat avec le Secours populaire : Sur le second semestre 2015 les permanences ont été très peu fréquentées. En effet, l'essentiel des bénéficiaires étaient scolarisés au sein d'une formation qui a quitté le site l'année passée. Néanmoins, le système de livraison de colis d'urgence alimentaire et vestimentaire fonctionne toujours.

- Des bons repas pour déjeuner au RU sont également délivrés aux étudiants en difficultés après entretien avec l'assistante sociale.

- La promotion de l'enseignement supérieur et du Centre Universitaire :

Chaque année le Bureau de l'Aide à l'Étudiant et la scolarité de droit proposent aux lycées du département d'intervenir en classe pour présenter l'offre de formation et les conditions d'études offertes sur le campus. Ces rencontres sont aussi l'occasion de donner aux lycéens des informations essentielles sur les demandes de bourse, la demande de chambres en résidence universitaire, le logiciel Admission Post Bac...

c) Les actions culturelles

Les documentalistes des établissements d'Enseignement Supérieur de Tarn-et-Garonne fédérés en réseau, organisent un concours photo sur le thème « Livre(s) en photo ». Les participants devront illustrer, à travers une photographie, ce que représente le livre ou la place qu'il occupe dans leur parcours de vie. Les photographies sélectionnées seront présentées au public lors d'expositions dans les différents établissements organisateurs dont le Centre Universitaire.

Le réseau a également travaillé avec le musée des Abattoirs autour du projet intitulé « Une œuvre, un Établissement » visant à sensibiliser les étudiants à la découverte de l'art moderne et contemporain. Le musée va prêter à titre gracieux aux établissements une œuvre d'art autour d'un thème commun que ces derniers auront défini ensemble. Au Centre Universitaire, elle sera exposée dans le hall de la médiathèque.

IV. Le Restaurant Universitaire

Le projet de budget annexe du Restaurant Universitaire a été soumis à l'examen de la 1ère Commission. En 2015, ce restaurant aura servi 48 108 repas dont 25 491 au bénéfice des étudiants, 18 747 au bénéfice des agents départementaux et satellites et 3 870 au bénéfice d'universitaires ou personnes extérieures.

La subvention d'équilibre départementale pour 2015 s'est élevée à 271 801,34 €. Pour 2016, elle est envisagée à 278 000 € et sera vraisemblablement ramenée à la baisse en fin d'année.

V. La présentation des crédits du Centre Universitaire

Comme chaque année, Monsieur le Président présente l'ensemble des crédits nécessaires au fonctionnement du site universitaire à approuver. Ils s'élèvent à 521 700 € pour les crédits d'investissement et 401 310 € pour les crédits de fonctionnement, hors salaires et charges.

Les dépenses sont en baisse de 10 670 € par rapport au BP 2015, auxquelles s'ajoutent les salaires des agents déployés sur ce site. Elles couvrent notamment les dépenses liées aux fluides, aux contrats de maintenance, aux actions de vie étudiante, aux participations pédagogiques.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, enseignement supérieur, sport

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve les orientations 2016 et prend acte des informations détaillées ci-dessus concernant les travaux de restructuration du Centre Universitaire, l'étude de gouvernance, ainsi que les actions à destinations des étudiants ;
- Rappelle l'approbation du budget 2016 du restaurant universitaire, adopté dans le cadre du budget annexe ; (cf délibération n° CD20160412_10)
- Ratifie l'inscription des crédits de paiement présentés ci-dessous :

INVESTISSEMENTS : 521 700 €

1) Travaux de grosses réparations:

Article 231 312 s/f 23.....**23 000 €**

- Travaux de plomberie au Pavillon des Arts	3 000 €
- Travaux de réfection de la fondation de la coursive ESPE	10 000 €
- Travaux de désembouage de l'installation de chauffage du Pavillon des Savoirs	10 000 €

Auxquels s'ajoutent 10 048 € de report pour les mises aux normes sécurité :

- Travaux d'électricité et mises aux normes électriques	7 000 €
- Mise aux normes incendie (GN8) – Commission de sécurité	3 048 €

2) Matériel et outillage technique :

Article 2157 s/f 23.....**500 €**

3) Autres immobilisations corporelles :

Article 2188 s/f 23 **4 200 €**

Concernant le projet de travaux inscrit au CPER 2015-2020 :

4) Frais études programmiste et autres diagnostics :

Article 20317 s/f 23..... **294 000 €**

5) Avances mandataire :

Article 23815 s/f 23..... **200 000 €**

FONCTIONNEMENT : 401 310 €

1) Eau et assainissement :

Article 60611 s/f 23..... **18 000 €**

2) Énergie – électricité :

Article 60612 s/f 23..... **39 000 €**

3) Chauffage urbain :

Article 60613 s/f 23..... **70 000 €**

4) Alimentation :

Article 60623 s/f 23..... **1 000 €**

5) Fournitures petit équipement :

Article 60632 s/f 23..... **1 000 €**

6) Livres, disques, cassettes bibliothèque et médiathèque :

Article 6065 s/f 23..... **4 700 €**

7) Locations mobilières :

Article 6135 s/f 23..... **500 €**

8) Entretien des terrains :

Article 61521 s/f 23..... **2 000 €**

9) Entretien et réparation bâtiments publics :

Article 61522 s/f 23..... **7 000 €**

10) Entretien et réparation biens mobiliers :

Article 61558 s/f 23.....1 500 €

11) Contrats de maintenance :

Article 6156 s/f 23.....32 000 €

12) Documentation générale et technique :

Article 6182 s/f 23.....5 000 €

13) Autres frais divers (déchets) :

Article 6188 s/f 23.....1 000 €

14) Autres honoraires, conseils :

Article 62268 s/f 23.....20 000 €

15) Catalogues, imprimés et publications :

Article 6236 s/f 23.....5 800 €

16) Divers : publicité, relations publiques (Pages Jaunes) :

Article 6238 s/f 23.....3 400 €

17) Frais d'affranchissement (collecte du courrier) :

Article 6261 s/f 23.....2 800 €

18) Concours divers - cotisations adhésions :

Article 6281 s/f 23.....2 000 €

19) Frais de gardiennage :

Article 6282 s/f 23.....4 000 €

20) Frais de nettoyage des locaux :

Article 6283 s/f 23.....2 500 €

21) Remboursement au Budget Annexe (repas au RU) :

Article 62872 s/f 23.....800 €

22) Vie étudiante :

Article 62881 s/f 23.....12 210 €

23) Secours d'urgence :

Article 6512 s/f 23.....5 000 €

24) Participation pédagogique :

Article 65681 s/f 23.....**160 000 €**

25) Intérêts moratoires et pénalités sur marché :

Article 6711 s/f 23.....**100 €**

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC